Fait partie de la Tradition [Prophétique] (As-Sunnah) lorsque l'homme épouse une femme vierge après une femme déjà mariée (déflorée) qu'il demeure auprès d'elle pendant sept nuits, puis partage [équitablement entre ses coépouses] ; et lorsqu'il épouse une femme déjà mariée (déflorée) qu'il demeure auprès d'elle durant trois nuits, puis partage [équitablement entre ses coépouses].

Anas ibn Mâlik (qu'Allah l’agrée) a dit : « Fait partie de la Tradition Prophétique, lorsque l'homme épouse une femme vierge après une femme déjà mariée, qu'il demeure auprès d'elle pendant sept nuits, puis partage [équitablement entre ses coépouses] ; et lorsqu'il épouse une femme déjà mariée [auparavant], qu'il demeure auprès d'elle durant trois nuits, puis partage [équitablement entre ses coépouses]. » Abû Qilâbah a dit : « Et si je le voulais, j'aurais dit qu'Anas tient certes cela directement du Prophète (sur lui la paix et le salut) ! »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith indique clairement la tradition prophétique confirmée établie par le Prophète (sur lui la paix et le salut) au sujet de celui qui épouse une nouvelle femme alors qu'il a déjà une épouse ou plus. En effet, si cette nouvelle épouse est vierge, il doit lui consacrer sept nuits, puis partager les nuits entre ses autres épouses équitablement. Par contre, si la nouvelle épouse a déjà été mariée, il doit alors lui consacrer trois nuits, puis partager les nuits entre ses épouses de manière équitable. La raison de la distinction entre la jeune fille vierge et la femme déflorée est que la première a [davantage] besoin de réconfort, de présence douce et qu'on dissipe sa solitude et sa timidité vu que mariage et époux sont pour elle choses nouvelles ; contrairement à la seconde qui a déjà connu le mariage et n'a donc pas autant besoin d’autant d'affabilité. De plus, le désir du mari de rester avec une épouse vierge est plus grand que celui pour une épouse qui a déjà connu un mariage consommé. Ainsi, la législation islamique a accordé cette durée supplémentaire à l'époux afin qu'il puisse s’apaiser et satisfaire son désir.


النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY


لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC
E-Da'wah Committee